

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

**ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES**

COMMUNE DE TRAPPES

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 36

N'a pas pris part au vote : 0

Réf : 2023-20

Objet : Modification de la délibération n°2019-147 du 24 Septembre 2019 portant sur l'approbation du règlement des salles municipales Jean Baptiste Clément, Maison des Familles, La Boissière et Pablo Picasso et fixation de la tarification des salles.

Séance du 6 février 2023

L'an deux mille vingt trois, le six février, à 18h00 le Conseil municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ali RABEH,

Présidence :

Monsieur le Maire Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Djamel ARICHI, Pierre BASDEVANT, Aminata DIALLO, Gerard GIRARDON, Alienor EBLING, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC, Frederic REBOUL, Housseem DHAOUADI, Florence BARONE, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Sira DIARRA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Ahmed KABA, Colette PARENT, Sarith SA, Cristina MORAIS, Said DSOULI, Luc MISEREY, Josette GOMILA, Benoit CORDIN, Fouzi BENTALEB.

Absents excusés représentés :

Noura DALI OUHARZOUNE représentée par Sandrine GRANDGAMBE
Aurélien PERROT représenté par Gerard GIRARDON
Jamal HRAIBA représenté par Djamel ARICHI
Suzy LEMOINE représentée par Alienor EBLING
Jacques DELILLE représenté par Fouzi BENTALEB
Suong Sophal MEN représentée par Dalale BELHOUT
Anne CLERTE-DURAND représentée par Josette GOMILA
Hélène DENIAU représentée par Pierre BASDEVANT
Othman NASROU représenté par Benoit CORDIN

Absents : Maria NOEL, Guy MALANDAIN, Mustapha LARBAOUI.

Secrétaire : Abdelhay FARQANE

Administration : Monsieur Jean-Jacques SEINE, Madame Amel BENABDELHAFID, Madame Anne FEVRIER-LAMY, Madame Bouchra HAKKI, Monsieur Paul BERNARDET, Monsieur Pascal TRAN, Madame Aurélie COTTE, Monsieur Daniel SEGUIN-CADICHE, Madame Chantal MONNIER

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;-deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

2023-20

Objet : Modification de la délibération n°2019-147 du 24 Septembre 2019 portant sur l'approbation du règlement des salles municipales Jean Baptiste Clément, Maison des Familles, La Boissière et Pablo Picasso et fixation de la tarification des salles.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu la délibération n° 2019-147 du 24 septembre 2019 relative à l'approbation du règlement des salles municipales Jean Baptiste Clément, Maison des Familles, La Boissière et Pablo Picasso et fixation de la tarification des salles ;

Vu l'avis de la commission municipale éducation, jeunesse, culture, sports et vie associative du 25 janvier 2023 ;

Considérant la volonté de la municipalité de simplifier les démarches administratives des usagers du service public ;

Considérant la volonté de la ville d'entreprendre des travaux de rénovation énergétique dans le cadre du Plan de relance de l'Etat permettant l'entreprise d'une démarche de qualité environnementale;

Considérant la nécessité d'adapter le règlement d'utilisation et de location des salles et ses annexes ;

Considérant la modification du règlement et la nouvelle tarification pour les salles Jean Baptiste Clément, Pablo Picasso, La Boissière, salle de danse Coppélia de la Maison des Familles au profit des familles et des associations (annexe 1).

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

Article 1er : Approuve l'annexe n°1, modification du règlement d'utilisation et de location des salles municipales Jean Baptiste Clément, Maison des familles, La Boissière et Pablo Picasso ci annexé ;

Article 2 : Approuve l'annexe n° 2 concernant la nouvelle grille tarifaire pour les salles Jean Baptiste Clément, Maison des Familles (salle Coppélia), La Boissière et Pablo Picasso ci annexé ;

Article 3 : Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les actes et conventions relatifs à la mise en œuvre des dispositions de cette annexe.

Approuvé à l'unanimité

17 FEV. 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806215-20230217-DL-2023-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2023

Affichage : 10/01/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait conforme,

Le Maire
ALI RABEH